

N° 08 – AVRIL 2020

INFORMATIONS STATISTIQUES

STATISTIQUE DE L'AIDE SOCIALE, RÉSULTATS 2018

En 2018, dans le canton de Genève, 71 100 personnes ont bénéficié au moins une fois durant l'année d'une ou de plusieurs des prestations sociales sous condition de ressources suivantes : aide sociale économique (ou au sens strict), allocations de logement, prestations complémentaires cantonales à l'AVS/AI, prestations complémentaires familiales et avances de pensions alimentaires.

Le taux d'aide sociale au sens large est de 14,4% (part des bénéficiaires qui, dans l'ensemble de la population, reçoivent au moins une des prestations précitées). Par rapport à 2017, 600 bénéficiaires de plus sont enregistrés. Le taux, quant à lui, reste le même.

L'aide sociale économique est la prestation la plus fréquemment allouée, 5,9% des résidents en bénéficient.

Dossiers, bénéficiaires et taux d'aide sociale, selon le type de prestations octroyées, en 2018

Chiffres annuels

Canton de Genève

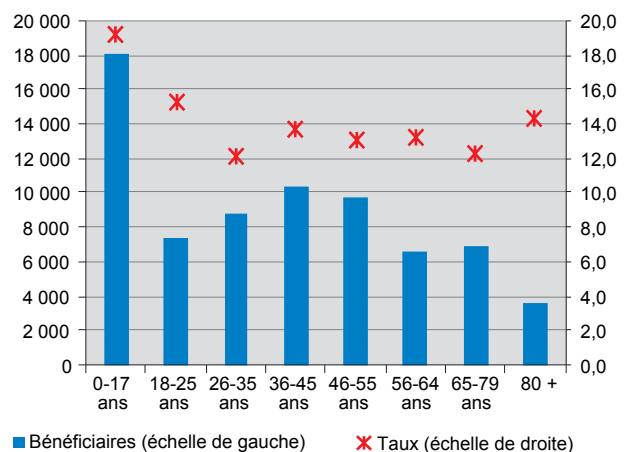
	Dossiers	Bénéficiaires	
		Effectif	Taux, en %
Aide sociale au sens large (1)	...	71 129	14,4
Aide sociale économique (ou au sens strict)	17 991	29 438	5,9
Allocations de logement	8 849	24 930	5,0
Prestations complém. cantonales à l'AVS/AI	16 800	20 670	4,2
Prestations complémentaires familiales	2 097	7 260	1,5
Avances de pensions alimentaires	387	1 794	0,4

(1) Personnes ayant bénéficié au moins une fois durant l'année d'une prestation financière sous condition de ressources.

Source : OFS - Statistique de l'aide sociale

Bénéficiaires et taux d'aide sociale au sens large, selon le groupe d'âges, en 2018

Canton de Genève



Source : OFS - Statistique de l'aide sociale

Parmi les bénéficiaires, un quart sont des enfants et des jeunes de moins de 18 ans. Ils bénéficient d'une ou de plusieurs prestations via leurs parents. Ils forment le groupe d'âges le plus touché avec un taux d'aide sociale au sens large de 19,2%.

Le taux d'aide sociale s'élève à 22,1% pour les personnes divorcées, à 15,0% pour les personnes veuves, à 14,0% pour les célibataires et à 10,3% pour les couples mariés (inclus les séparés). A l'exception des célibataires, les femmes présentent des taux plus élevés que les hommes.

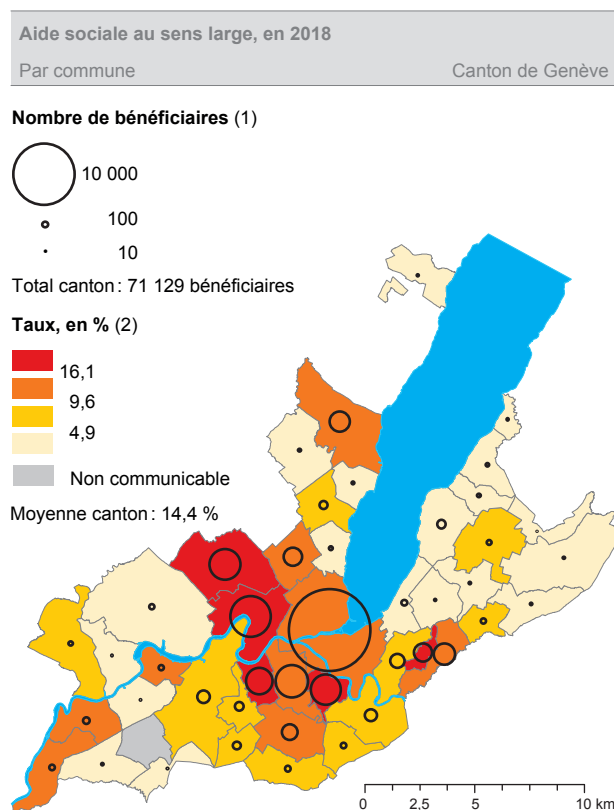
AIDE SOCIALE AU SENS LARGE SELON LES COMMUNES

La ville de Genève compte le plus grand nombre de bénéficiaires : 31800, soit 45% du total cantonal en 2018. A titre de comparaison, elle groupe 41% de la population du canton.

Les communes de Vernier (8000), Lancy (5100), Meyrin (4500) et Carouge (4400) concentrent, quant à elles, 31% des bénéficiaires, alors qu'elles rassemblent 23% de la population du canton.

Avec 22,7%, la commune de Vernier affiche le taux d'aide sociale au sens large le plus élevé du canton. Suivent Carouge (19,6%), Chêne-Bourg et Meyrin (18,8% chacune).

Pour rappel, le taux à l'échelon du canton est de 14,4%.



(1) Il s'agit du nombre de personnes ayant bénéficié, au moins une fois durant l'année, d'une prestation financière sous condition de ressources octroyée par le canton.

(2) Rapport entre les bénéficiaires de l'aide sociale au sens large et la population.

Source : OFS - Statistique de l'aide sociale . Fond de carte : DIT

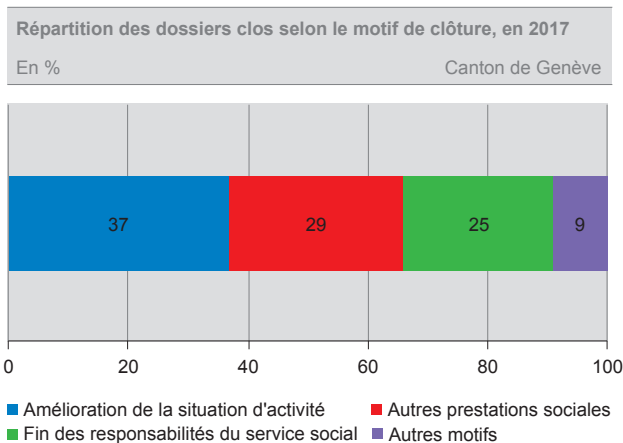
TAUX DE SORTIE EN 2017

Le **taux de sortie** de l'aide sociale économique correspond à la part des dossiers d'aide sociale, pour lesquels une prestation financière a été octroyée durant une année donnée, qui ont été clos. Il représente ainsi la probabilité de sortie de l'aide sociale économique. Sont comptés comme dossiers clos, tous les dossiers d'aide sociale économique dont les bénéficiaires ne doivent plus être soutenus par l'aide sociale – en raison d'une amélioration de la situation d'activité (reprise d'une activité professionnelle, mesures d'occupation, augmentation du revenu) ou de l'octroi de prestations sociales en amont de l'aide sociale ou d'autres circonstances – et qui n'ont plus perçu de prestations financières durant six mois au cours de l'année civile considérée. Ainsi, pour pouvoir identifier complètement les sorties de l'aide sociale économique survenues durant une année civile, il faut avoir des informations sur une période d'au moins six mois. Il convient donc de prendre également en compte les données de l'année suivante. Les données disponibles les plus récentes étant celles de 2018, le taux de sortie a été calculé pour l'année 2017.

L'aide sociale économique est la prestation la plus fréquemment allouée. Depuis plusieurs années, entre 5,5% et 6,0% de la population résidante en bénéficie.

Sur un total de 17700 dossiers, 4100 ont été clos en 2017. Le taux de sortie se monte à 23,1%. A titre de comparaison, il est de 28,1% à l'échelon suisse.

L'amélioration de la situation d'activité est la raison la plus fréquente de clôture des dossiers (37% des dossiers clos). Suit le versement d'autres prestations sociales (29%).

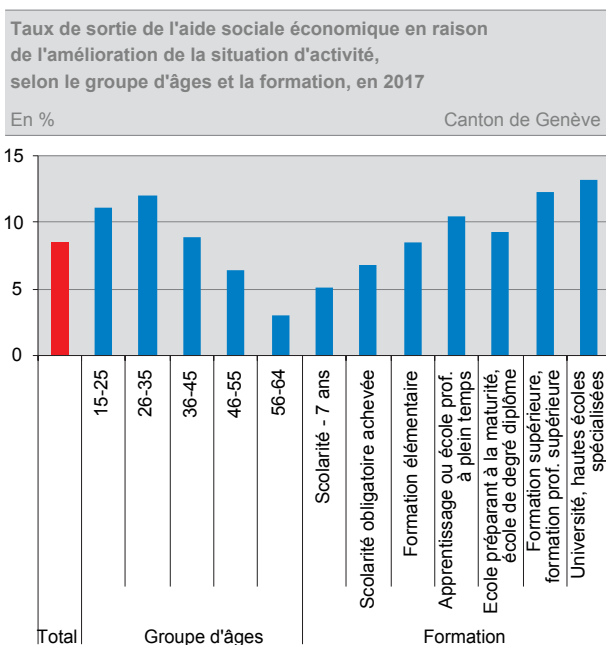


Source : OFS - Statistique de l'aide sociale

Parmi les dossiers clos à la suite de l'amélioration de la situation d'activité, soit des dossiers qui concernent uniquement des personnes en âge de travailler (âgées de 15 à 64 ans), le taux de sortie est le plus élevé pour les couples avec un enfant (13,5%). Ce type de ménage est donc celui qui est le plus en mesure de sortir de l'aide sociale. A l'opposé, les familles monoparentales avec trois enfants ou plus (5,5%) et les personnes vivant seules (6,6%), présentent les plus faibles taux de sortie.

En termes d'âge, le taux de sortie est le plus élevé parmi les demandeurs âgés de 26 à 35 ans (12,1%). Ensuite, il diminue pour atteindre son niveau le plus bas (3,0%) parmi les personnes âgées de 56 à 64 ans. A cet âge, il est en effet plus compliqué pour les personnes de se réinsérer sur le marché du travail et donc de sortir de l'aide sociale.

Enfin, plus le niveau de formation est élevé, plus il est probable de sortir de l'aide sociale. Les diplômés universitaires affichent un taux de sortie de 13,3%, contre 5,2% pour les personnes qui n'ont pas achevé la scolarité obligatoire.



Source : OFS - Statistique de l'aide sociale

REMARQUES MÉTHODOLOGIQUES

La statistique de l'aide sociale

Coordonnée à l'échelon du canton de Genève par l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT), la statistique suisse de l'aide sociale a été conçue et mise sur pied par l'Office fédéral de la statistique (OFS), qui en est le producteur. Elle dénombre les bénéficiaires de prestations sociales sous condition de ressources, décrit leurs principales caractéristiques socio-démographiques, la durée de l'octroi des aides perçues, la structure familiale des bénéficiaires et détermine le type de prestation octroyée.

La statistique suisse de l'aide sociale enregistre tous les dossiers des personnes qui touchent au moins une fois dans l'année civile des prestations d'aide sociale au sens strict ainsi que des prestations sous condition de ressources octroyées en amont des premières.

Un **dossier** ou une **unité d'assistance** est l'unité économique prise en considération pour l'attribution et le versement des prestations. Un dossier se compose d'un demandeur (ou titulaire) ainsi que des personnes à sa charge (conjoint, enfants, autres personnes à charge). Sont considérés ici comme **bénéficiaires** toutes les personnes d'une unité d'assistance, y compris le demandeur.

Les prestations couvertes par la statistique de l'aide sociale

Les résultats 2018 pour le canton de Genève portent sur les prestations sociales sous condition de ressources suivantes :

Aide sociale économique (ou au sens strict)

Il s'agit des prestations d'aide financière accordées à toute personne majeure qui n'est pas en mesure de subvenir à son entretien ou à celui des membres de sa famille dont elle a la charge. La gestion de l'aide sociale économique dans le canton de Genève est confiée à l'Hospice général.

Prestations complémentaires cantonales à l'AVS/AI (PCC AVS/AI)

Il s'agit de prestations destinées aux personnes âgées, aux personnes veuves, aux orphelins et aux personnes invalides dont les ressources ne permettent pas de faire face à leurs charges financières. Ces prestations sont gérées par le Service des prestations complémentaires (SPC).

Allocations de logement

Il s'agit d'une aide financière personnalisée aux locataires dont le loyer représente une part trop importante de leur budget. Cette prestation est gérée par l'Office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF).

Avances de pensions alimentaires

Le canton de Genève accorde aux enfants et aux conjoints ou ex-conjoints des avances de contributions d'entretien s'ils ne peuvent obtenir régulièrement le paiement des contributions d'entretien. Ces avances sont gérées par le Service cantonal d'avance et recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA).

Prestations complémentaires familiales

Ces prestations ont pour but d'assurer un « revenu minimum d'aide sociale » aux ménages avec enfants. Elles sont gérées par le Service des prestations complémentaires (SPC).

Aide sociale au sens large

Dans cette publication, le taux d'aide sociale au sens large est établi selon un mode de calcul spécifique au canton de Genève. Il n'est pas comparable avec le taux calculé par l'OFS au niveau national ou pour les autres cantons. Pour plus d'informations, voir la méthodologie disponible sur le site Internet de l'OCSTAT :

https://www.ge.ch/statistique/domaines/13/13_03/methodologie.asp

COMPLÉMENTS D'INFORMATION

Des compléments d'information peuvent être consultés sur le site Internet de l'OCSTAT :

https://www.ge.ch/statistique/domaines/aperçu.asp?dom=13_03